

Logement

Objectifs

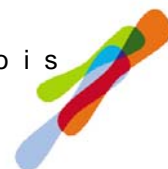
- Développer et mettre en oeuvre un outil de planification de l'habitat transfrontalier (Plan directeur de l'habitat transfrontalier et Schéma d'agglomération).
- Construire des logements équitablement répartis au sein de l'agglomération, accessibles pour tous.
- Accueillir 200'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, dont 50% dans le canton de Genève et 50% dans les couronnes française et suisse.
- Promouvoir la qualité dans le logement (qualité urbaine, architecturale, énergétique).

Stratégies

- Faire émerger, avec les élus, l'administration, la société civile et les acteurs de l'économie, les attentes, besoins, lacunes, obstacles, en matière d'habitat et de logement à l'échelle locale, régionale et transfrontalière.
- Réaliser l'agrégation des grands objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logement fixés dans les SCOT, PLH, Plan directeur cantonal, à l'échelle de l'agglomération en cohérence avec le Schéma d'agglomération.
- Actualiser les besoins en logement en relation avec les perspectives de développement démographique, économique, social et urbain de l'agglomération.
- Donner une image globale, à l'échelle de l'agglomération, résultant de la consolidation des objectifs de chaque partenaire institutionnel en matière de politique de l'habitat, objectifs adaptés et confrontés au Schéma d'agglomération.
- Développer une offre de logements répondant aux besoins des habitants et notamment des populations à faibles revenus; proposer une offre suffisante, en Suisse et en France, de logements accessibles (ou à loyers modérés).
- Encourager la qualité (notamment énergétique) des bâtiments.

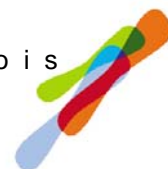
Action

- Politique du logement et mise en oeuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (n°120)

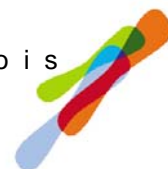


Politique du logement et mise en œuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier		<h1>120</h1> <p>toute l'agglomération</p>
Projets clés	Plan directeur de l'habitat transfrontalier, Schéma d'agglomération, Données de base, aspirations résidentielles des ménages, planification, outils et dispositifs de production, projets urbains.	
Coûts	<p>Fonctionnement : études (1'320 KCHF ; 811,8 K€) :</p> <p>1) Planification spatiale stratégique : inventaire du foncier+ approfondissement du Schéma d'agglomération (budget global).</p> <p>2) Leviers pour faciliter la production de logement.</p>	

<p>Description</p> <p>Objectifs</p> <p>Stratégies générales</p> <p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et mettre cohérence le Schéma d'agglomération et le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) ▪ Prospective du logement <p>Analyse de l'offre, des besoins et des aspirations résidentielles</p> ▪ Mesures spatiales <ul style="list-style-type: none"> - Approfondir l'étude des Projets stratégiques de développement (PSD) offrant d'importants potentiels de construction de logements (cf. proposition 1 du PDHT) - Favoriser la création de nouveaux quartiers d'intérêt d'agglomération (cf. proposition 5 du PDHT) - Politique foncière : réalisation d'un inventaire du foncier (cf. proposition 2 du PDHT), ▪ Outils d'agglomération <p>Poursuivre les études nécessaires pour une politique concertée de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité pour la création d'un outil de portage foncier (Cf. proposition 2 du PDHT), etc. - Management de projet urbain : comparaison et évaluation de techniques de management de projets facilitant la construction de logements. <p>Etudier l'adaptation et la simplification des réglementations et des outils d'aménagement afin</p>
---	---



	<p>de faciliter la production de logement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte de qualité (urbaine, énergétique) pour les politiques de soutien à la production de logements locatifs aidés (cf. proposition 4 du PDHT). - Etudier la mise en place d'une cellule professionnelle interdisciplinaire d'appui aux projets, coordonnées avec la Politique des pôles de développement économique. - Etude de l'éventuelle création d'une fondation à l'échelle du territoire visant à aider la prise en charge des déficits d'opérations de logements à loyer modéré (proposition 3 du PDHT).
<p>Pilotage de l'action Porteur de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage CRFG, Groupe de travail « Logement » - Projet d'agglomération. ▪ Porteur financier Projet d'agglomération.
<p>Modalité de mise en œuvre et méthodologie Calendrier</p>	<p>Production simultanée de prestations : projet spatial et fonctionnel ; intégration des objectifs des différentes politiques publiques ; coordination des différentes échelles d'analyse ; partenariat complexe permettant la coproduction.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calendrier : 2008-2009.
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>A définir.</p>
<p>Liens avec les autres thématiques du Projet</p>	<p>Urbanisation, mobilité, économie, environnement, observation (Données de base).</p>



Politique du logement – Mise en œuvre du PDHT : 2008 - 2009						N°120
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
1) Planification spatiale stratégique :						
Réalisation d'un inventaire du foncier mobilisable	80	47,2	4	2008-2009	PA	PA
Approfondissement du Schéma d'agglomération	1'060	623'4	4	2008-2009	PA	PA
Sous-total 1 : planification spatiale stratégique	1'140	670'6				
2) Leviers pour faciliter la production de logement :						
Aspiration résidentielle des ménages (besoins en logement)	180	141'2	3	2008-2009	PA	CRFG- PA
Management projet urbain (pour faciliter la production)						
Outils réglementaires et opérationnels						
Sous-total 2 : leviers pour faciliter la production de logement	180	141'2				
Coûts action 1 + 2 :	1'320	811,8				